

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans: premier point de situation

Communication du 4 juin 2019

Contenu

- I. Préambule
- II. Entrée en vigueur de FO18
- III. Moyens mis en œuvre
- IV. Point de situation sur la mise en œuvre de FO18
- V. Évolutions pour la rentrée 2019 et suite du déploiement
- VI. Conclusion
- VII. Questions et échanges

I. Préambule

- Pas de référence ailleurs en Suisse, Genève est un **canton pionnier**.
- **Objectif de FO18 : lutter contre le décrochage et augmenter le taux de certification**. À Genève, environ 85% des jeunes obtiennent un premier diplôme. Objectif CDIP = 95%.
- Présenter un **premier point de situation** sur l'application de la norme FO18 et le suivi du projet en cours.
- Tout en sachant que **la situation change en permanence au cours de l'année scolaire**: nouveaux jeunes en situation potentielle de décrochage; d'autres qui atteignent leur majorité et qui ne sont donc plus soumis à l'obligation constitutionnelle, etc.

II. Entrée en vigueur de FO18: la situation avant la rentrée

- Dans le canton, 15'500 âgés de 15 à 18 ans, tous concernés par FO18.
- Plus de **1'300** jeunes de 15 à 25 ans qui décrochent de leur formation par année (6% de l'effectif total), dont environ **550 sont mineurs (4,7%)**.
- **340** mineurs dont le DIP avait perdu toute trace avant 2017-2018.
- Donc **potentiellement 890 mineurs pour lesquels le DIP devait trouver une solution à la rentrée 2018.**

II. Entrée en vigueur de FO18: les principaux défis de la rentrée

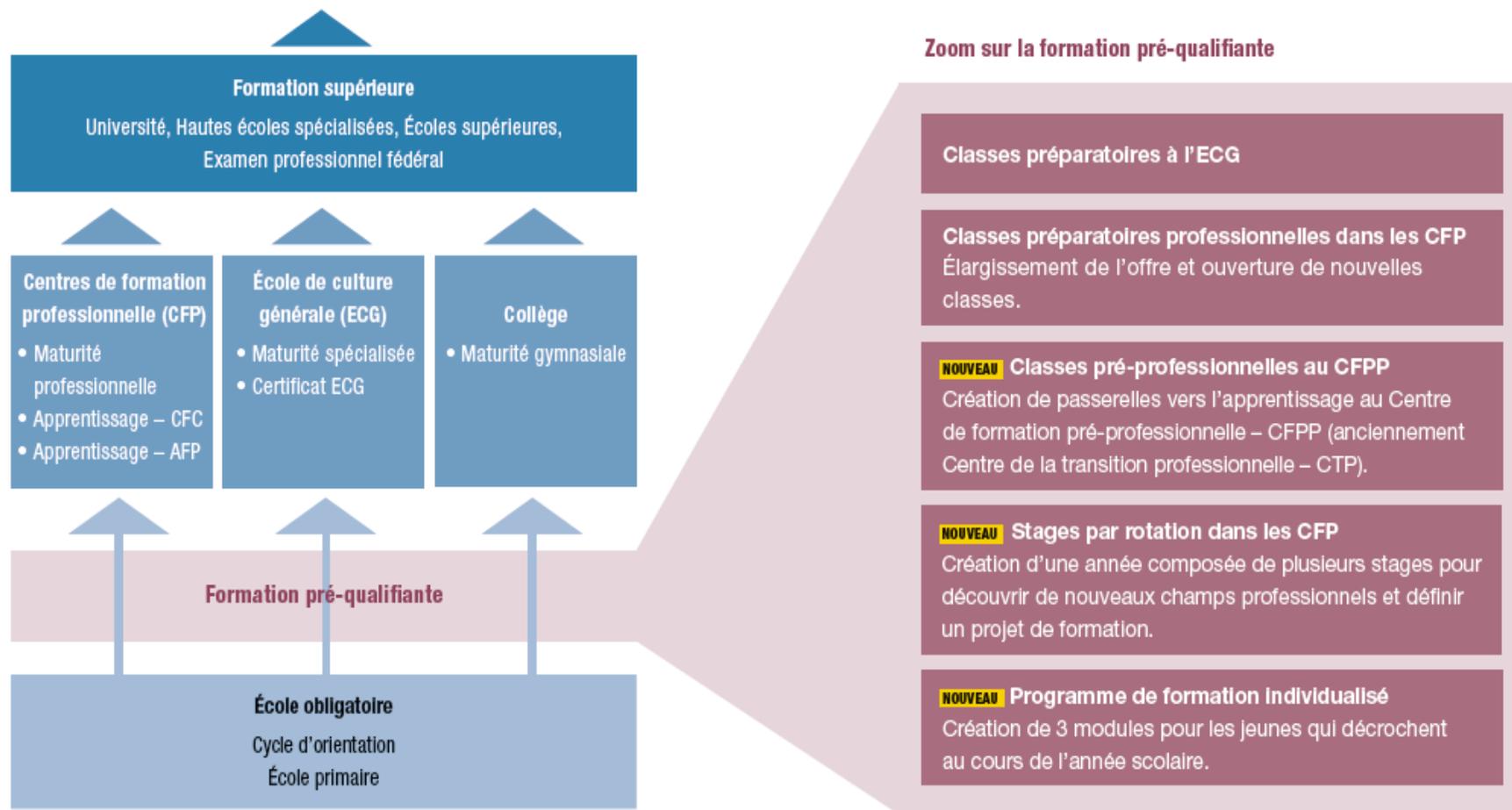
- **Empêcher le décrochage** de **550** nouveaux jeunes.
- **Essayer de remettre en formation** les **340** jeunes ayant déjà décroché.
- Pour ce faire, avant la rentrée, **la direction générale de l'ESII a contacté et/ou rencontré environ 800 jeunes** et leurs familles.
- **A la rentrée, seuls 180** (sur les 340 + 550) **n'étaient pas inscrits à une formation référencée dans la base de données du DIP**. Ce qui ne signifie pas que tous étaient sans solution: certains dans des dispositifs externes, à l'étranger, etc.
- On peut donc considérer que **FO18 a permis, au minimum, de trouver à la rentrée une solution pour plus de 700 jeunes** ($890 - 180 = 710$) qui, autrement, auraient été en situation de décrochage.

III. Moyens mis en œuvre (1)

Trois axes pour l'enseignement secondaire II et l'OFPC:

- **Renforcement des équipes pour l'accompagnement** des jeunes au sein des établissements de l'enseignement secondaire II.
- **Evolution de CAP Formations**: devient le guichet unique pour les jeunes ayant déjà décroché + développement d'un programme de retour en formation.
- **Développement de nouvelles offres de formations pré-qualifiantes** au sein de l'ESII.

III. Moyens mis en œuvre (2)



III. Moyens mis en œuvre (3)

Nouvelle offre pré-qualifiante ESII et CAP Formations	Nb. de places à la rentrée 2018	Nb. de places sur l'année 2018-19
Deux classes préparatoires en plus (auto-moto, santé)	23	23
Création de 6 classes préprofessionnelles au CFPP	72	72
Stages par rotation dans les centres de formation professionnelle	132	132
Module 1 (remobilisation)	28	112
Module 2 (stage)	-	30
Module 3 (vers l'apprentissage)	112	280
CAP Formations : programme de retour en formation	40	120
Total	407	769

L'offre pré-qualifiante est déployée sur l'année avec plusieurs sessions (exemples: modules, programme de retour en formation). Elle prévoit une mobilité des jeunes au sein de l'offre selon leur progression. A la rentrée, 407 places étaient disponibles. Durant l'année, 769 places ont été au total disponibles pour répondre aux besoins.

III. Moyens mis en œuvre (4)

Cycle d'Orientation :

- Evolution du dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (**IOSP**).
- Déploiement de **Go-Apprentissage** dans quatre nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2018 afin d'augmenter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. En effet, en moyenne, dans les établissements concernés, le taux d'entrée en apprentissage à la sortie du CO a plus que doublé (8 CO au total en 2018-19; 3 de plus à la rentrée 2019).
- Mise en place d'un **projet pilote CO – ESII: parcours aménagé** pour des élèves en difficulté de 11^{ème} CT qui effectuent des stages dans les centres de formation professionnelle de l'ESII. Actuellement, **13 élèves** sont pris en charge.

IV. Premières observations sur la mise en œuvre de FO18

- **Triplement du nombre de signalements d'élèves en situation de pré-décrochage** : le suivi des élèves se fait donc plus rapidement, en amont du décrochage.
- Importance de **soigner l'orientation** dans les nouvelles mesures, **assouplir** parfois le système.
- **Il ne suffit pas de décréter une obligation de formation** pour régler tous les problèmes ! Sur le terrain, les professionnels peuvent faire face à des **difficultés**: jeunes peu motivés, absents, et/ou qui ont du mal à entrer dans un cadre formel de formation.
- **Complexité croissante des situations** (exemples: phobies, problèmes de santé, etc.). Pour les jeunes qui sont dans ces situations, il est difficile, voire impossible d'entrer immédiatement dans un processus de formation au sens strict. Il faut donc **imaginer d'autres pistes**, notamment avec des **partenaires externes**.

V. Évolutions pour la rentrée 2019 et suite du déploiement (1)

Mesures d'améliorations prévues pour la rentrée 2019 au sein du DIP

- **Renforcement de la coordination** à l'interne du DIP entre tous les acteurs.
- **Renforcement du suivi des élèves** dans les écoles et du **travail d'orientation** dans les différentes offres de formation pré-qualifiantes -> exemple **augmentation des équipes médico-psy dans les ECG et des conseillers en formation au CFPP**.
- **Adaptation de l'offre pré-qualifiante** -> exemple pour les **stages par rotation**: moins de rotations (éviter le zapping), plus de souplesse, plus de temps avec le jeune pour construire son projet, plus de temps avec le maître titulaire.
- **Adaptation de l'offre pré-qualifiante** -> exemple pour le **module 3 du programme de formation individualisé** ("vers l'apprentissage") : augmentation du nombre d'heures de prise en charge dans la semaine.

V. Évolutions pour la rentrée 2019 et suite du déploiement (2)

Développer la collaboration avec les partenaires externes

- **Développer des expériences pilotes avec des entreprises**, sous l'égide du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) -> exemple, dès cet automne, **nouvelle forme de stages en entreprise avec accompagnement éducatif renforcé du DIP**, destinés à des jeunes en difficulté.
- **Définir le périmètre de la formation pré-qualifiante** qui comprendra la plupart des **dispositifs externes** existants -> processus en cours, mise en œuvre en 2020.
- **Compléter l'offre** de **formations pré-qualifiantes externes**: le DIP ne peut et ne sait pas tout faire !
- **Renforcer Cap Formations** comme **interface** centrale entre le DIP et les formations pré-qualifiantes externes.

VI. Conclusion

- **Le déploiement de FO 18** va s'étendre sur **plusieurs années** et nécessitera des **ajustements réguliers**.
 - Il nécessitera aussi une **implication forte de tous les degrés d'enseignement** (CO et EP) afin d'**agir** le plus possible **en amont** ainsi qu'une **collaboration accrue avec des partenaires externes** au département: milieux professionnels, associatifs, HUG, communes, etc.
 - **Un véritable bilan de FO18 ne sera possible qu'après plusieurs années, notamment par la mesure dans la durée des taux de décrochage et de certification.**
 - Toutefois, cette (presque) première année de mise en œuvre de FO18 montre que **le DIP a su relever un défi qui n'était pas gagné d'avance**: proposer des offres de formation à des centaines de jeunes en difficulté, souvent très découragés par le système scolaire.
 - Cela n'aurait pas été possible sans un **engagement** conséquent de très nombreux professionnels du département qu'il faut **remercier**.
-

VI. Questions et échanges

